

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 26 AVRIL 2011**

Présents : M. Alain DUDON – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – M. Christian LABESQUE – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – M. Bruno PIORKOWSKI – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme Laure pince

Absents excusés :

Mme Angéline BORDIER à Mme Liliane HINGANT
M Marcel LARCHE à M. Pierre JAEGER
Mme Nicole CASTEX à Mme Marie-Christine BLEVEC
Mme Sophie CHARENTON à M. Daniel PONS
Mme Anne BLOUIN à M. Frédéric BUCAMP

QUESTION N° 1 – Décisions

Décision n° 18 du 15/02/2011 – Mise à disposition de locaux pour l'association Biscarrosse Olympique Planeur – Avenant n° 1

Décision n° 21 du 01/03/2011 – Convention d'occupation à titre précaire à Mme Pascale PITOUS – La Compagnie des Lacs – Promenades en bateau du 01/03/ au 31/10/2011

Décision n° 28 du 09/03/2011 – Convention d'occupation précaire à M. Jonathan CETRAN – Fugu Beach Club – Plage centrale

Décision n° 29 du 09/03/2011 – Convention d'occupation précaire à M. Clément CETRAN – Club Kiwi plage Nord

Décision n°31 du 08/03/2011 – Convention d'occupation précaire à la SARL Mayottes Vacances représentée par M. KLUCSAR – Mise en place d'animations dans le cadre d'activités annexes au camping Mayotte

Décision n° 32 du 08/03/2011 – Gestion de la supérette de Navarrosse à M. Pascal JARTON à compter du 1^{er} juin 2011

Décision n° 34 du 15/03/2011 – Vente d'une tondeuse Kubota F3560 à SAS Destrian

Décision n° 38 du 21/03/2011 – Contrat de mission de conseil sur la gestion de la dette passé avec la SAS ORFEOR

Décision n° 41 du 23/03/2011 – Convention d'occupation du domaine public : Emplacement d'un service de restauration rapide sur le parc de loisirs Bisc'Aventure de Biscarrosse avec M. Yannick ARTIGUES

Décision n° 43 du 29/03/2011 – Régie municipale Bisc'Aventure : Modification d'un tarif d'entrée

Décision n° 44 du 31/03/2011 – Régie de recettes des droits d'entrée de la boutique Bisc'Aventure : Changement d'adresse et augmentation de l'encaisse pendant le mois d'août

Cette question 'est pas soumise à vote

QUESTION N° 2 – Taux de promotion au titre de l'avancement de grade pour 2011

La Loi n°2007-209 du 19 février 2007 dans son article 35 stipule que le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

En conséquence, et compte tenu de l'avis favorable du comité technique paritaire du 30 mars 2011, je vous propose de fixer les taux d'avancement de grade tel que ci-dessous.

Grade d'avancement	Taux
Adjoint Administratif Princ. de 2 ^{ème} cl.	33%
Rédacteur principal	33 %
Rédacteur Chef	100%
Adjoint Technique de 1 ^{ère} cl.	100%
Adjoint Technique Princ. de 2 ^{ème} cl.	19 %
Adjoint Technique Princ. de 1 ^{ère} cl.	23%
Brigadier de police municipale	100%

Monsieur le Maire : Vous pouvez vous rendre compte que les taux sont variables, et que nous avons souhaité ne pas faire avancer tous les conditionnants afin de maîtriser notre masse salariale, en rappelant que c'est cette même masse salariale qui nous avait posé problème l'année dernière pour la gestion de nos dépenses. Je vous laisse la parole, sachant que tout le monde ne siège pas au Comité Technique Paritaire.

Monsieur DORVILLE : Merci Monsieur le Maire de nous rappeler que nous ne siégeons pas au Comité Technique Paritaire, et encore une fois, je sollicite la bienveillance de l'équipe majoritaire pour qu'un jour, si elle le souhaite avant la fin de ce mandat, nous puissions y siéger. Vous avez expliqué les raisons pour lesquelles il y a des variations de taux, et j'aurai voulu connaître la position des organisations syndicales concernant les taux d'avancement faibles, lors de cette réunion du CTP, puisque nous n'avons pas eu de compte rendu.

Monsieur le Maire : Je regrette que vous n'ayez pas eu le compte rendu, mais il n'a pas encore été validé par tous les participants.

Monsieur DORVILLE : De quelles catégories s'agit-il ?

Monsieur le Maire : Il s'agit des catégories B et C.

Monsieur DORVILLE : On peut remarquer effectivement que c'est un taux relativement faible par rapport aux évolutions des autres catégories.

Monsieur le Maire : Oui mais cela n'a aucune signification. Le taux est vraiment lié au nombre des conditionnants, et il est bien évident que s'il y a 20 personnes qui remplissent les conditions d'avancement, toutes ne peuvent pas être nommées. En général, nous le faisons par tranche d'avancements et par année.

Madame LARREZET : Nous ne disposons pas du compte-rendu du Comité Technique Paritaire et pourtant je pense que c'est important pour tous les élus d'en disposer.

Votants : 33

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 7

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le Conseil Municipal entérine la question

QUESTION N° 3 - Examen du Budget Primitif 2011 :

- Budget Principal
- Budget Annexe Assainissement
- Budget Annexe Transport

Rapporteur : Madame PELTIER

Monsieur le Maire :

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il y a bientôt un mois maintenant, nous attendions encore la confirmation des montants des Dotations de l'Etat, ce qui nous vaut de voter le Budget Primitif ce soir avec un mois de retard par rapport à notre calendrier habituel.

Nous n'avons pas eu de mauvaise surprise puisque ces dotations sont conformes à nos attentes et, contrairement à l'an passé, mes commentaires du DOB n'ont pas changé pour ce budget 2011 que la Commission des Finances a déjà abordé lors de sa dernière réunion le lundi 18 avril.

Je vous ai transmis l'intégralité de ma déclaration du DOB qui contient l'essentiel des options retenues pour élaborer ce Budget Primitif 2011. Nous allons essayer de contenir nos dépenses de Fonctionnement à + 2 % cette année, résultat que nous atteindrons si nous parvenons à maîtriser nos dépenses de personnel en particulier. Cependant, nous n'avons pas la main sur tous les paramètres et l'exercice n'est pas concluant chaque année.

Pour assurer nos recettes, nous n'avons pas besoin cette année de solliciter le levier fiscal et nous dégageons un autofinancement net supérieur au million d'euros. Cette marge nous permet de continuer à limiter notre emprunt à 1,5 million d'euros cette année encore. Dans ces conditions, notre taux d'endettement reste inférieur à 10 % en maintenant nos efforts d'investissement à un bon niveau.

Certes, les grosses opérations engagées selon le projet de restructuration du centre-ville pèsent lourd sur nos dépenses d'investissement, mais en cadencant ces importants travaux, nous pouvons aussi consacrer une part non négligeable à l'entretien de notre patrimoine communal, très important, et à l'accompagnement des grosses opérations, le déplacement du marché par exemple.

Nous aimerions pouvoir faire plus chaque année dans notre ville toujours en évolution, comme nous l'avons fait en 2009 (même si nous étions attendu à la sortie du virage...), mais nous sommes quand même limités financièrement (5 millions d'euros de capacité d'investissement annuelle) et techniquement, car 2009 est une exception, et pour limiter nos Restes à Réaliser à 1 million d'euros environ. Ces derniers peuvent aussi être limités par la mise en œuvre d'Autorisations de Programme comme nous venons de le faire pour les places du centre-ville du Bourg.

Voilà, nous pourrions revenir sur certaines de nos orientations tout-à-l'heure, si vous le souhaitez, après que Virginie PELTIER nous aura fait une présentation plus chiffrée du (ou des) budget(s) et avant leur(s) vote(s).

Je laisse donc la parole à Virginie PELTIER.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et de l'Administration Municipale réunie le 18 avril 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **Budget Primitif 2011**, qui s'équilibre en dépenses et en recettes par section à :

BUDGETS	Principal	Assainissement	Transport	Totaux
Section Investissement				
DÉPENSES	20 306 551 €	4 018 527 €	8 604 €	24 333 682 €
RECETTES	20 306 551 €	4 018 527 €	8 604 €	24 333 682 €
Section Fonctionnement				
DÉPENSES	13 966 596 €	1 621 491 €	257 188 €	15 845 275 €
RECETTES	13 966 596 €	1 621 491 €	257 188 €	15 845 275 €
Budget Général				
DÉPENSES	34 273 147 €	5 640 018 €	265 792 €	40 178 957 €
RECETTES	34 273 147 €	5 640 018 €	265 792 €	40 178 957 €
Déficit				
Excédent				

Monsieur DORVILLE : Vous venez de dire que notre capacité de désendettement se fait sur la durée d'un mandat.

Madame PELTIER : C'est un choix.

Monsieur DORVILLE : Sommes-nous dans ce cas de figure ?

Monsieur le Maire : Elle est inférieure à la durée d'un mandat.

Monsieur DORVILLE : Il m'a semblé avoir vu un peu plus que la durée d'un mandat.

Monsieur le Maire : Non pas encore, mais nous avons peut être dit que comme les cessions sont prises en compte, une année nous pourrions peut être dépasser ce cap. Mais pour le moment, nous sommes aux alentours de 5 ans.

Monsieur DORVILLE : Il est vrai que c'est une année exceptionnelle, mais nous entrons maintenant dans des années « normales ».

Vous avez fait référence à des dépenses de personnels, dépenses réelles de fonctionnement. Nous nous situons au-dessous de la strate nationale à environ 54 %, ce qui revient à dire qu'il y a une économie relativement importante faite sur la masse salariale par rapport à la strate nationale. Nous n'aurons donc pas la même appréciation sur l'économie faite sur ce poste.

Monsieur le Maire : J'ai vérifié les chiffres pour la capacité de désendettement. L'estimation prévue pour l'année 2011 est égale à 4,3 ans, et hors cessions nous arrivons à 10 ans. Mais nous avons eu tous les ans une cadence d'aliénation de biens nous permettant de nous maintenir en dessous de 6 ans. Bien sûr chacun prend ensuite les chiffres qui l'arrangent.

Pour ce qui concerne les dépenses de personnel, nous sommes entre 51 et 52 %, la valeur de la strate est supérieure mais nous, nous visons plutôt 50 %. Nous essayons de faire en sorte que la masse salariale reste à peu de chose près, égale à la moitié du montant de nos dépenses globales. C'est un objectif, mais nous ne faisons pas toujours ce que l'on veut.

Madame LARREZET : Nous allons nous abstenir car nous sommes davantage des observateurs que des initiateurs, bien que nous approuvions la plupart des propositions retenues. Nous allons assumer d'être peut être encore assimilés aux impatients pour qui tout est urgent, mais nous assumons surtout le fait de ne pas boudier notre plaisir ce soir et de partager une relative confiance dans les atouts et le potentiel de notre commune et au-delà de notre territoire du Nord des Landes, car ce budget en est un peu l'illustration. C'est un très bon cru, et c'est exceptionnel dans la mesure où, par un faisceau de ressources convergentes, nous pouvons effectivement être en très bonne position pour aborder la deuxième partie du mandat.

Quelques commentaires au fil des lignes de ce budget : il est dans la continuité du CA 2010, et parmi les facteurs positifs nous avons des éléments nous donnant un excellent budget.

Si je reprends la section Fonctionnement concernant les dépenses, nous avons préféré remettre les éléments au vu du CA 2010 puisque c'est vraiment ce qui s'est passé l'année dernière. Il est vrai que les frais de personnels, par rapport à l'année précédente, progresseront de près de 4 %. Pour les autres charges de gestion courante, vous avez évoqué les éléments auxquels elles étaient liées, notamment les 130 000 euros supplémentaires nécessaires au CCAS, et à l'évolution des subventions, qui nous conviennent tout-à-fait. Les charges à caractère général, que nous ramenons elles aussi au CA 2010, vont faiblement évoluer d'un peu plus d'1 %. C'est également relativement maîtrisé, de notre point de vue.

Concernant les recettes, elles évoluent légèrement par rapport au BP précédent de près de 2 %, par rapport au CA 2010. Vous avez là une vision qui ne nous surprend pas car vous prévoyez globalement et de façon prudente plutôt en retrait par rapport à l'année dernière. Présent, comme vous l'avez souligné, la disparition des produits du Casino, la Taxe de Séjour liée à la fin de l'exploitation du camping Latécoère, la baisse de l'aide de la CAF. Mais nous avons tout de même la bonne surprise, par rapport à ce que nous pouvions envisager en début d'année, du maintien voire l'évolution même légère des dotations de l'Etat, et surtout, élément remarquable, l'évolution des bases des impôts locaux de près de 5,5 %. C'est la première fois que nous le voyons à ce niveau depuis le début du mandat. Cela va engendrer 418 000 euros de recettes en sus perçues directement sur les ménages biscarrossais.

Ma question serait à ce sujet, cette forte revalorisation des bases peut être admise comme un indicateur de dynamisme de la commune et on pourrait s'en féliciter. Mais pourriez-vous nous la commenter davantage puisque vous présidez la Commission Communale des Impôts Directs, pour savoir si cette forte évolution est liée à des éléments de revalorisation locale.

Monsieur le Maire : Les taux n'ont pas été relevés, cette évolution provient des appartements et maisons neufs qui sont déclarés terminés et deviennent taxables. Il y a deux éléments qui entrent en jeu dans la progression du potentiel fiscal : d'une part l'Etat a augmenté de 2 % le montant des bases avec une indication forte de ne pas augmenter ensuite les taux des impôts locaux. Autrement dit, si l'Etat prend l'initiative de remonter les bases de 2 % c'est en espérant également que les collectivités s'en contenteront. Ensuite il faut prendre en compte les droits de mutation qui ont beaucoup progressé l'année dernière, ce qui signifie que notre potentiel fiscal arrive à 5,5 %. Il me semble que, durant le premier mandat, nous avons déjà dépassé les 6 %.

Effectivement cette situation nous permet de ne pas augmenter la fiscalité, le contribuable direct devrait normalement n'assumer que 2 points, voulus par l'Etat. Bien évidemment, il y a les autres collectivités qui s'ajoutent, les Communautés de Communes depuis le transfert de la part de la taxe d'habitation des Départements. Mais elles sont restées dans le même montant de prélèvement afin que le contribuable ne voit pas la différence. Toutefois ce résultat est valable cette année, après lors de la modification de la fiscalité des territoires, nous aurons intérêt à nous mettre d'accord avec la Communauté de Communes pour savoir ce que l'on doit décider dans nos communes respectives avant de passer au niveau communautaire.

Madame PELTIER : J'ai sous les yeux un tableau relatif aux produits des contributions directes, tableau comparatif par rapport aux communes similaires à la nôtre. Vous pouvez vous rendre compte que le ratio n°2 qui correspond à la fiscalité, à Biscarrosse en 2009 ce produit était de 574 euros par habitant, en 2011 il sera de 643 euros, à Soulac il est de 1471 euros, Lacanau de 964 euros, Lège Cap-Ferret 1077 euros, Mimizan 577 euros, Capbreton 524 euros, Arcachon 1206 euros, Royan 868 euros, et Anglet 542 euros. Nous nous situons plutôt dans le bas du tableau.

Madame LARREZET : Pour clore sur cette partie du Fonctionnement, nous avons repris le ratio recettes réelles de fonctionnement sur dépenses réelles de fonctionnement, et qui demeurent pour le budget 2011 au-dessus de 14 %. Ces ratios sont excellents et au-dessus, par contre, on pourrait faire apparaître une sur-fiscalité éventuelle ;

Pour l'investissement, nous n'avons pas non plus de surprise majeure, puisqu'on se retrouve sur essentiellement les 2 gros projets qui captent la grosse partie de l'investissement, c'est-à-dire l'Espace Culturel et Sportif, nous nous félicitons à nouveau de l'aboutissement de ce projet. Nous avons déjà souligné que les remarques que nous avons faites avaient été prises en compte, que tous les groupes ont été associés et que cela a été pour nous un projet exemplaire dans la manière dont l'ensemble des élus ont pu y travailler. Nous avons juste un petit regret concernant l'édition 2011 c'est que son inauguration n'est pas lieu en fin d'année et soit reportée. Nous aurons là une question sur le projet culturel qui sera à mettre en place pour 2012 et sur lequel nous n'avons pas beaucoup d'éléments, qu'ils soient financiers ou autres.

Pour ce qui concerne les places, outre le fait qu'elles vont participer à nos efforts d'accessibilité ce dont nous nous réjouissons, je ferai juste une petite parenthèse : il paraît que ce n'est pas tout-à-fait le cas des travaux sur le parking qui reçoit aujourd'hui le marché, où l'on m'a fait remarquer qu'il y avait des soucis pour y accéder, en fauteuil roulant notamment. Je ne sais pas si quelque chose est prévu ou s'il faut un balisage, ou d'autres aménagements.

Monsieur PONS : Ce que vous dites demande quelques précisions car sur l'avenue Daudet il y a un passage qui a été surbaissé juste en face de l'arrêt de bus donnant accès à ce parking. Pour le reste, je ne peux pas répondre il me faudrait plus d'éléments.

Madame LARREZET : A voir, c'est peut être avec l'encombrement des voitures, je ne sais pas. Sur ce projet, nous avons eu l'occasion de le dire, notre souci est que la concertation soit la plus grande possible pour la finalisation des projets marché et place de l'église, avec les principaux acteurs concernés, que ce soient les commerçants non sédentaires, les commerçants du centre-ville, les riverains et les usagers. Nous sommes en phase avec des éléments que nous avons déjà échangés.

Concernant la Plage c'est un peu cette année le parent pauvre en matière d'investissement. Nous soulignerons que nous sommes satisfaits de voir inscrite l'étude que nous avons demandée sur les évolutions du camping sud pour lesquelles nous avons eu une commission générale pour faire le point sur le bail qui nous lie à Campéole. J'espère que cette étude pourra nous donner des informations, même si l'annonce que vous aviez faite lors du dernier conseil municipal changera un peu les choses, une éventuelle possibilité de l'extension de la station par ailleurs.

Par rapport aux chiffres très importants avancés dans le cadre du détail du budget, à moins d'une baguette magique nous n'arriverons pas à réaliser les chiffres tels qu'inscrits sur le budget, il faut le souligner. L'année dernière au réel nous avons réalisé un peu plus de 25 % de la somme qui était engagée.

Concernant les recettes, l'élément remarquable est la forte participation de la Communauté de Communes pour la réalisation des aménagements publics autour du centre culturel et sportif, ainsi que les places. C'est un peu nouveau à cette échelle, et cela permet également de souligner à quel point davantage de transparence sur ce qui se passe avec la Communauté de Communes nous intéresserait.

Un autre élément marquant concerne le produit de la cession de Meyrie à Clairsienne pour 1,2 million d'euros. Il est évident que si cette cession n'avait pas eu lieu le budget serait totalement différent et que l'on ne pourrait certainement pas pu tenir un endettement limité, sans faire appel au levier fiscal. Nous retrouvons là un phénomène assez exceptionnel qui illustre l'importance de la politique foncière de la ville, sa capacité à diversifier ses recettes, alors qu'en même temps nous sommes inquiets par rapport aux recettes de la forêt sur lesquelles nous ne pourrions plus compter. C'est la raison pour laquelle nous avons parfois des positions tranchées sur les options de vente ou de prix d'achat comme dernièrement sur le projet de cession à 23 euros le m² pour le Centre de Thalasso qui nous a fait réagir.

Enfin, nous n'oublierons pas les recettes issues directement ou indirectement de l'activité touristique. En conclusion ce budget 2011 est pour nous, remarquable du fait qu'il peut permettre de voir en quoi c'est important d'avoir ce mixe de ressources, et que la commune de Biscarrosse peut effectivement se targuer d'avoir cette diversité que d'autres communes n'ont pas aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Compte tenu de l'élément d'appréciation générale qui est bon, je n'ai pas beaucoup d'éléments à apporter mais je vais compléter par quelques précisions.

Les dotations de l'Etat ont répondu aux engagements qui avaient été pris, elles sont à la hauteur de ce qu'elles étaient l'année dernière c'est-à-dire qu'elles sont « gelées », mais il n'y a pas de baisse à constater. Pour les personnes qui avaient fait de sombres prévisions et bien l'Etat a tenu parole. Je n'en dirais pas plus pour le Fonctionnement car nous nous sommes exprimés sur les bases fiscales.

Pour ce qui concerne l'Investissement, nous avons parlé du Centre Culturel et Sportif, vous dites que nous n'avons pas encore prévu de programme culturel, je pense que vous avez fait partie de la commission où le cahier des charges avait été travaillé de façon à impliquer le CRABB. Vous avez vu qu'il y avait des éléments chiffrés sur le coût de fonctionnement sans parler encore d'éléments de programme, mais pour savoir comment cela va fonctionner et combien cela coûtera... Nous n'en sommes pas encore à la programmation culturelle et chaque chose en son temps.

Pour ce qui concerne le fonctionnement du marché actuel, notamment les espaces du centre-ville qui ont été revus et corrigés à plusieurs reprises pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, le problème que vous avez souligné a été pris en compte. Les problèmes de stationnement vont, avec l'approche de la saison, augmenter, donc vendredi prochain il y aura une distribution de tracts auprès des utilisateurs et usagers de ce marché, afin de leur rappeler où se situe le stationnement. Il y aura 9 points recensés sur ce plan de zones stationnement avec une nouveauté, notamment en termes de préparation de la saison. Nous ouvrirons le stationnement en face du CTM ainsi que les demi-portails permettant de traverser le stade annexe de foot, et nous envisageons également d'ouvrir la moitié de l'espace de stationnement exclusivement le vendredi matin pour le marché au niveau de l'ancien cimetière. L'expérience sera testée dès la semaine prochaine avec une information donnée au public. J'espère que nous pourrons ainsi appréhender la saison dans de bonnes conditions, même si le problème du stationnement restera délicat tant que le marché sera situé à cet endroit.

Concernant Biscarrosse Plage, vous avez dit que c'était le parent pauvre, mais il faut bien que chacun soit servi à son tour lorsque nous sommes obligés de cadencer nos investissements. Nous avons encore des projets d'ici la fin du mandat, nous verrons s'ils pourront être réalisés dans le cadre de notre plan d'investissement prospectif.

Pour ce qui concerne l'étude du camping sud, elle se passera entre cette année et le début de l'année prochaine. J'ai demandé à l'Office de Tourisme un document que je n'ai pas encore validé sur le recensement de tout ce qu'il y avait à prendre en compte pour l'évolution et le développement touristique de notre station, c'est-à-dire la plage mais aussi le bourg. Il est évident que cette étude sera influencée par deux choses : une qui retardera certainement le projet car le Groupement d'Intérêt Public (GIP du Littoral Aquitain) a délégué un cabinet d'études qui travaille sur une analyse générale pour le développement touristique de toute la côte aquitaine. Nous les avons déjà reçus mais nous ne lancerons notre étude qu'a posteriori de leurs premières conclusions, afin d'être en phase avec eux, et qui sait, peut-être que ce cabinet candidatera pour faire notre propre étude, ce qui pourrait donner une cohérence globale entre ce que l'on cherche à faire au niveau touristique dans notre station et sur toute la côte aquitaine. L'autre élément pour lequel nous avons encore des incertitudes concerne nos possibilités d'échange avec l'ONF par rapport au contentieux avec un propriétaire privé. J'envisage donc d'ici la fin de l'année, de lancer officiellement l'opération qui consisterait à échanger 250 ha de forêt communale dans le Centre d'Essais de Lancement de Missiles, avec 50 ha dans le nord de Biscarrosse Plage près de la zone du Vivier, dont 16 ha sont aménageables.

Pour les taux de réalisation d'investissement je ne partage pas du tout vos chiffres. En effet, pour 2008, je suis à 67 % de réalisation, près de 80 % en 2009 pour l'année exceptionnelle, et je suis plutôt à 75 % en 2010. Je pense que nous allons devoir nous mettre d'accord sur la façon de mesurer ces efforts car les écarts sont trop importants. Si vous voulez bien, vous nous donnerez votre mode de

calcul et nous vous donnerons le nôtre et nous verrons comment appréhender ce ratio sans ambiguïté.

Pour les recettes de cession, vous avez dit que c'était exceptionnel, le montant l'est cette année effectivement, mais les recettes de cession à Biscarrosse n'ont absolument rien d'exceptionnelles. Vis-à-vis des autres communes landaises, nous sommes considérés comme une commune riche parce que nos budgets sont abondés par des ventes de biens, et notamment des ventes de foncier de façon régulière. C'est un fait.

Je ne reviendrai pas sur les recettes « Forêt », par contre pour notre politique foncière vous vous doutez bien que je ne partage pas du tout votre avis. Celui que vous avez émis sur notre possibilité de vendre à un porteur de projet en Thalasso à 23 euros le m². Ce n'est pas très élevé, effectivement, mais je vous rappelle que cela correspond à l'estimation de France Domaine, à qui nous faisons appel régulièrement. Nous pourrions le vendre plus cher mais je pense que si ce projet de Thalasso qui a toujours une chance sur deux d'aboutir ne voyait pas le jour, vous aurez un reproche de moins à nous faire, c'est celui d'avoir fait fuir l'éventuel acquéreur par un prix du foncier trop élevé.

La saison se prépare sous de bons auspices, mais nous la préparons également en fonction de la forte fréquentation qui engendrera d'autres problèmes. Même si nos acteurs économiques y trouveront leur compte, nous aurons aussi des difficultés d'ordre public que nous appréhendons chaque année. C'est notre responsabilité et nous l'assumerons.

Monsieur DORVILLE : Beaucoup de choses ont été dites et nous avons des avis qui convergent sensiblement. Nous retiendrons les 8 millions d'euros en termes d'investissement. Par contre, ce tableau m'interpelle beaucoup sur le produit des impositions. En effet, je m'appuie sur les documents que nous avons et les communes à strates et produits identiques. Le produit des 4 bases est tout de même supérieur à 46 % à la strate nationale, ce qui laisse effectivement une marge de manœuvre assez large. Cela confirme ce que dit Madame LARREZET sur nos capacités à voir l'avenir avec un peu plus d'aisance.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter sur ce budget, de toute façon nous nous abstenons, vous le comprendrez très bien Monsieur le Maire, ce n'est pas notre budget c'est le vôtre.

Monsieur le Maire : Je suis juste un peu déçu car je lis partout dans la presse que l'équipe majoritaire se contente de réaliser vos programmes respectifs, et même dans ces conditions vous ne votez pas notre budget incluant vos projets d'investissement.

Monsieur DORVILLE : Vous êtes bien d'accord que ce n'est pas notre budget, il y a effectivement un certain nombre de projets pour lesquels nous sommes en phase et nous les avons portés, mais voyez-vous, Monsieur le Maire, j'ai la même réflexion que vous mais dans une autre instance, où effectivement vous approuvez en vous abstenant de voter le budget proposé...

Monsieur le Maire : Oui, mais je ne dis pas qu'ils exécutent mon programme à chaque opération d'investissement qu'ils engagent.

Monsieur DORVILLE : par contre il y a toujours un dossier qui me tient à cœur qui est celui de l'école du Petit Prince, j'espère qu'il aboutira ! Les familles patientent depuis des années ! Alors même si les effectifs étaient plus bas depuis quelques temps, si j'ai bien compris ils reviendront à la hausse d'ici 2012 et 2013. De plus lorsque la nouvelle ZAC verra le jour, avant de créer un nouveau groupe scolaire, il faudrait aborder cette question-là. C'est bien vous qui définissez les priorités, nous ne pouvons que vous soumettre les nôtres et elles ne sont pas forcément les vôtres.

Monsieur le Maire : Mon argumentation reste la même sur le sujet, mais je me dis que si l'année prochaine nous commençons les travaux à l'école du Petit Prince et la salle de cinéma, j'aurai peut-être des votes unanimes pour le budget... Mais non la piscine ne sera pas faite....Enfin, il manquera toujours quelque chose...

Monsieur DORVILLE : Il y a des choix à faire mais je pense que les enfants et les parents attendent depuis très longtemps. Nous allons être dotés d'un outil culturel qui va être important, je ne veux pas dire qu'il ne faut pas investir dans un complexe de cinéma, mais je pense que l'éducation a également une grande importance et fait partie des priorités. Je crois que l'on peut envisager l'investissement sur un groupe scolaire, rendu d'autant plus nécessaire vis-à-vis des projets qui vont voir le jour. Vous savez très bien qu'avant de construire un nouveau groupe scolaire il peut se passer des années, et nous avons dans ce cas précis la possibilité d'agrandir un établissement déjà existant. On peut donc simplement prioriser les tâches, mais c'est vous qui avez le pouvoir décisionnel, nous pouvons juste vous soumettre nos vœux.

Monsieur le Maire : Je suis sûr qu'à titre personnel, vous savez où se trouve ma priorité.

Monsieur DORVILLE : Je pense que les cinéphiles ne nous en voudront pas de repousser le projet au prochain mandat éventuellement, et d'envisager l'extension de l'école du Petit Prince qui est une nécessité, non seulement pour apporter un confort au niveau de la restauration parce que c'est cela qui est le plus ennuyeux, et nous permettra également de récupérer un espace foncier et immobilier.

Monsieur le Maire : Je le crois, car effectivement c'est une idée que j'ai déjà avancée plusieurs fois, cela pourrait faire partie des aliénations qui nous permettront de faire évoluer notre budget d'investissement de manière importante. Il est évident que la vente de la cantine scolaire, représente une opération stratégique. Le jour où ce bâtiment sera libre et en vente, je pense que cette année-là, la commune aura une belle marge de manœuvre sur son investissement. On reste bien dans notre logique évoquée précédemment.

Budget Principal

Votants : 33

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 7

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Assainissement

Monsieur le Maire : Le schéma directeur d'investissement outil indispensable pour bien gérer nos investissements dans ce domaine est en cours d'élaboration. Cet élément va également nous servir pour l'élaboration du PLU.

Votants : 33

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

Budget Annexe Transport

Monsieur DORVILLE : Je crois que nous sommes une commune éligible à la possibilité de fixer une taxe dite de transport sur les entreprises d'un certain niveau. J'aimerais savoir où nous en sommes de cette réflexion.

Monsieur le Maire : Je sais que quelque chose vient de se passer concernant les textes d'application, mais je n'ai pas mémorisé les éléments que j'ai lus.

Monsieur DORVILLE : Il y a la question de la pérennité de ce dispositif, et il serait important de le savoir.

Monsieur le Maire : Je pense que nous n'avons pas assez d'entreprises qui puissent être assujetties à cette taxe, mais cela mérite, effectivement d'approfondir cette réflexion si nécessaire.

Monsieur DORVILLE : Nous avons aussi évoqué la possibilité d'installer des encarts publicitaires sur les navettes Biscabus.

Monsieur FOSSE : Monsieur DORVILLE, je crois que vous savez pertinemment où nous en sommes dans la discussion concernant vos deux suggestions.

Monsieur DORVILLE : pas vraiment, car il me semble que depuis un moment l'affaire est au point mort.

Monsieur FOSSE : Non rien n'a évolué sur cette question. Il y avait des réflexions qui avaient été initiées mais rien n'a bougé.

Monsieur le Maire : C'est un sujet sur lequel vous reviendrez au moment où nous ferons le bilan du service rendu pendant l'hiver, et pour lequel je vous avais dit que je ne laisserai pas perdurer un système trop déficitaire.

Monsieur DORVILLE : Pour revenir sur le système du transport durant l'hiver : nous avons posé la question relative au stationnement autour du marché, est-ce que nous ne pourrions pas lancer une initiative et inciter les administrés, à prendre ce jour-là, le transport mis à leur disposition ?

Monsieur le Maire : Nous avons mis en place des lignes fonctionnant tous les jours pendant les vacances de Pâques, avec la volonté de rappeler à ceux qui se plaignent du stationnement, qu'ils peuvent aller au marché avec le bus. Cela sera rappelé sur le document qui sera distribué vendredi sur le marché.

Monsieur DORVILLE : Il faudrait faire une action conjointe avec les commerçants.

Monsieur le Maire : Avec les commerçants sédentaires ou non sédentaires ? Car avec les commerçants du marché nous venons tout juste de créer une association. Dès que nous aurons une structure de ce type en activité, nous pourrions alors lancer une action en faveur des moyens de transports en commun.

Monsieur DORVILLE : Pour démarrer cette action, ce sont des opérations de ce type, avec la participation des commerçants, qui ont été lancées concernant le stationnement au départ.

Monsieur le Maire : Pour ce qui nous concerne, nous avons commencé le circuit sur les lacs avec la navette, il nous a fallu le concours des commerçants qui étaient concernés. Et comme c'étaient eux qui réclamaient ce service, ils se sont investis dans cette action et cela a bien marché immédiatement. N'oublions pas que le lieu actuel du marché n'est pas définitif.

Monsieur DORVILLE : Néanmoins, le but reste d'inciter le maximum de personnes à prendre le bus.

Monsieur le Maire : Nous ferons des rappels, le Biscabus est présent dans de nombreux documents de communication, mais nous avons des exemples d'expérience dans d'autres villes et rien n'est joué définitivement.

Votants : 33

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 2

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 4 – Taux d'imposition 2011

Rapporteur : Madame PELTIER

Vu le montant des bases d'imposition notifié sur l'état 1259 COM,

Et le montant qu'il est nécessaire d'inscrire pour équilibrer le **Budget Primitif 2011**,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 18 avril 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les **taux d'imposition 2011** comme suit :

Libellés	Bases notifiées 2011	Variation des bases Δ 2011/2010	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Variation de taux Δ 2011/2010	Produit 2011 voté par le conseil municipal	Variation du produit Δ 2011/2010
Taxe d'Habitation	23 964 000	5,96%	17,89%	0%	4 287 160 €	5,96%
Taxe Foncière sur les propriétés	17 894 000	5,08%	20,06%	0%	3 589 536 €	5,08%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	336 100	1,63%	69,03%	0%	232 010 €	1,63%
TOTAL	42 194 100	5,55%			8 108 706 €	5,44%

Monsieur le Maire : Nous avons une progression de plus de 5 %, dont 2 % qui relèvent de la loi de Finances et à peu près 3 et 4 % qui proviennent de nouveaux contribuables. Pour ceux qui se désespèrent toujours de voir la population de Biscarrosse évoluer, et bien cette plus-value sur notre potentiel fiscal nous permet de continuer à progresser sans relever les taux d'imposition.

Monsieur DORVILLE : La population qui s'installe à Biscarrosse n'est pas la même que celle qui a de plus en plus de difficultés pour se loger. Mais tant mieux qu'il y ait des personnes plus fortunées qui contribuent à l'essor économique.

Monsieur le Maire : Attention, restons mesurés dans nos propos les contribuables ne sont pas tous à égalité, certains paient beaucoup, d'autres beaucoup moins, d'autres pas du tout.

Votants : 33

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 5 – Attribution des subventions 2011

Rapporteur : Madame Virginie PELTIER

VU les délibérations du Conseil Municipal n° 7 du 20 décembre 2010, n° 7 du 24 janvier 2011, n° 7 du 28 février 2011 et n° 9 du 28 mars 2011 accordant des avances sur les subventions 2011,

VU l'avis de la Commission des Affaires Économiques et de l'Emploi du 24 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission de l'Enfance et de l'Éducation du 24 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles et des Relations Publiques du 25 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative du 26 janvier 2011,

VU l'avis de la Commission de l'Environnement du 18 février 2011,

VU l'avis de la Commission de la Famille et de l'Action Sociale du 22 février 2011,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Municipale du 18 avril 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Propositions des commissions
---------------------	-------------------------------------

0201 - Service généraux	
Comité d'Oeuvres Sociales du personnel communal	23 000,00 €
sous-total : 0201	23 000,00 €
0232 - Communication	
Born Radio	15 000,00 €
sous-total : 0232	15 000,00 €
0400 - Jumelages	
Comité de jumelage-Biscarrosse-Forchheim	2 500,00 €
Comité de jumelage-Franco-Portugais	5 000,00 €
sous-total : 0400	7 500,00 €
113 - Service Incendie	
Œuvres des pupilles des pompiers	800,00 €
sous-total : 113	800,00 €
211 - Ecoles maternelles	
Coopérative scolaire école maternelle Meyrie	465,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Pierricq	570,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Plage	225,00 €
Coopérative maternelle Meyrie Voyage à Villandraut	1 060,00 €
sous-total : 211	2 320,00 €
212 - Ecoles primaires	
Coopérative élémentaire Pierricq	426,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire de Meyrie	1 056,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire de la Plage	333,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince"	687,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire Pierricq-Sortie à Mimizan	980,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince"-Voyage à Bombannes	480,00 €
Prévention routière	500,00 €
Pupilles de l'enseignement public (P.E.P.)	500,00 €
sous-total : 212	4 962,00 €
22 - Collèges	
Collège Jean Mermoz - Voyage à Oradour/Glane	1 555,50 €
Collège Jean Mermoz - Voyage à Forchheim	588,00 €
Collège St Exupéry - Voyage en Espagne	335,50 €
Lycée St Exupéry - Voyage à Forchheim	378,00 €
Lycée Pro. Darmanté - Voyage à Paris	30,50 €
Lycée de Lannemezan - ASCP	30,50 €
Lycée Jean Gamier Morcenx - Séjour à Barcelone	30,50 €
sous-total : 22	2 948,50 €

253 - Sport scolaire

Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince"	320,60 €
Coopérative scolaire école élémentaire le "Petit Prince" (Transport projet pédagogique)	339,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire Meyrie	492,80 €
Coopérative scolaire école élémentaire Meyrie (Transport projet pédagogique)	521,00 €
Coopérative scolaire école élémentaire Pierricq	198,80 €
Coopérative scolaire école élémentaire Pierricq (Transport projet pédagogique)	210,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Meyrie	217,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Meyrie (Affiches de Noël)	160,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Meyrie (Transport projet pédagogique)	229,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Pierricq	266,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Pierricq (Affiches de Noël)	160,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Pierricq (Transport projet pédagogique)	281,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Plage	260,40 €
Coopérative scolaire école maternelle Plage (Affiches de Noël)	160,00 €
Coopérative scolaire école maternelle Plage (Transport projet pédagogique)	450,00 €
sous-total : 253	4 266 €
3222 - Musée	
Amis du Musée de l'Hydraviation	3 000,00 €
sous-total : 3222	3 000,00 €
3301 - Actions Culturelles	
Aéromodélisme Biscarrosse Parentis	200,00 €
Arts et Mouvements	5 000,00 €
Association "Expressions"	400,00 €
Association Culturelle de Biscarrosse	6 000,00 €
Association de gestion de la Bibliothèque	3 300,00 €
C.R.A.B.B.	63 000,00 €
C.R.A.B.B. Atelier Théâtre Enfant	2 000,00 €
C.R.A.B.B. Festival	10 000,00 €
Cantelandes	300,00 €
E.M.B.	85 000,00 €
Gascons de Biscarrossa	2 000,00 €
Groupe folklorique "Lous Esquiroous"	1 300,00 €
Harmonie des Lacs	5 500,00 €
Les hérons du Lac	1 300,00 €
Médailleurs militaires	380,00 €
Nil Born Pyramide	160,00 €
Philatélie	600,00 €
Pétanque "Les Cols Verts"	420,00 €
Souvenir Français	200,00 €
sous-total : 3301	187 060 €

4001 - Associations sportives	
B.O. - Comité directeur	15 200,00 €
B.O. - AIKIDO	1 000,00 €
B.O. - ATHLETISME	7 500,00 €
B.O. - BASKET BALL	6 000,00 €
B.O. - BOULE LYONNAISE	305,00 €
B.O. - BOXE FRANCAISE	4 000,00 €
B.O. - CHAR A VOILE	3 000,00 €
B.O. - CYCLOTOURISME	600,00 €
B.O. - EQUITATION OXER	1 860,00 €
B.O. - FOOTBALL	32 000,00 €
B.O. - HANDBALL	5 000,00 €
B.O. - JUDO	4 500,00 €
B.O. - KARATE	4 300,00 €
B.O. - NATATION	7 100,00 €
B.O. - NATURE COURSE ORIENTATION	4 200,00 €
B.O. - PIROGUE	1 500,00 €
B.O. - PLANEURS	2 400,00 €
B.O. - PLONGEE	2 535,00 €
B.O. - RUGBY	27 300,00 €
B.O. - SAUVETAGE SECOURISME BOSS	5 500,00 €
B.O. - SKI	2 600,00 €
B.O. - SURF	5 000,00 €
B.O. - TENNIS	8 300,00 €
B.O. - TENNIS DE TABLE	3 700,00 €
B.O. - TIR A L'ARC	2 600,00 €
B.O. - TRIATHLON	1 000,00 €
B.O. - VOILE	4 000,00 €
B.O. - VOLLEY BALL	12 000,00 €
sous-total : 4001	175 000 €
4002 - Associations et Clubs de Loisirs	
AAPPMA	2 000,00 €
Aéro-club de Biscarrosse	900,00 €
Association de construction amateurs du Born	300,00 €
Bisca-Beach Club	1 000,00 €
Kite Surf Club	500,00 €
Pelotari	1 000,00 €
Randonneurs des sables	500,00 €
Société Chasseurs Gibiers d'eau du Born	1 500,00 €

Société de Chasse - ACCA	305,00 €
Surf Casting Club	600,00 €
sous-total : 4002	8 605,00 €

5200 - C.C.A.S.	
C.C.A.S.	665 000,00 €
sous-total : 5200	665 000,00 €
5202 - Oeuvres Sociales	
Alcool Assistance	250,00 €
Amicale des retraités	2 290,00 €
Association des conjoints survivants	500,00 €
Association des Donneurs de voix-Bibliothèque sonore	1 000,00 €
C.C.F.D. Festival du film du tiers monde	500,00 €
Croix Rouge	500,00 €
Donneurs de plaquettes sanguines	3 500,00 €
Donneurs de sang du Pays de Born	600,00 €
F.N.A.T.H.	400,00 €
La clé des mots	1 000,00 €
Secours Catholique	6 050,00 €
Secours Populaire Français	7 000,00 €
sous-total : 5202	23 590 €
9001 - Actions pour l'emploi	
A.E.T.	20 000,00 €
sous-total : 9001	20 000,00 €
94 - Commerces	
AFOC - Défense Consommateurs	300,00 €
ACBV	3 000,00 €
ACBP	2 500,00 €
CEB	2 000,00 €
Club d'entreprises - TECHNO COM	5 000,00 €
sous-total : 94	12 800,00 €
9501 - Office du Tourisme	
Office de Tourisme	600 000,00 €
sous-total : 9501	600 000,00 €
Total général	1 755 851,10 €

Monsieur le Maire : Concernant l'Office de Tourisme la subvention jusqu'à la fin du mandat sera « gelée » à la hauteur du montant 2011. Le montant global de ces subventions est élevé, mais si nous

enlevons le CCAS et l'Office de Tourisme, nous retrouvons des montants un peu plus « normaux » correspondants aux efforts que consentent les collectivités vis-à-vis du tissu associatif.

Madame PELTIER : Je demanderai à Messieurs DUDON et SUSO de ne pas voter, dans la mesure où ils sont Présidents d'association (Office de tourisme et Association René Vincendeau).

Votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0
Non participation au vote : 2
Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 6 – Subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)
Rapporteur : Monsieur Michel JOLY

Le 2 novembre 2010, un **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)** a été attribué à la ville de Biscarrosse à hauteur de 9.000 € par l'**Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSÉ)**.

Ce financement s'inscrit dans le cadre des actions menées par le **Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** de Biscarrosse.

Les objectifs de l'action 2010 ont porté sur :

- la prévention de la délinquance,
- le soutien et l'accompagnement des parents et l'orientation vers des partenaires ressources,
- l'aide à la mise en place des conseils pour les droits et devoirs des familles.

Dans le cadre de ces actions sont intervenus :

- le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : dispositif du référent violence pour assurer une prise en charge globale et personnalisée des victimes,
- l'AEM (Association d'Enquêtes et Médiation) : accueil et accompagnement de personnes en situation difficile,
- l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) : dans le cadre du dispositif « Equidistance ».

Et

- les services de la ville pour la mise en place du conseil départemental des droits et devoirs des familles pour lequel le FIPD a attribué 1.000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 18 avril 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition du FIPD aux associations suivantes :

- CIDFF.....2.500 €
- AEM.....4.000 €
- ANPAA.....1.500 €

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 7 – Navigation : Tarifs ancrages saisonniers
Rapporteur : Monsieur le Maire

Un appel d'offres a été lancé pour réaliser des pontons flottants dans le port de Navarrosse pour la darse D réservée aux saisonniers, sur la base d'un montant de 50.000 € TTC.

La société MSE Industries a été retenue, et une dizaine de dispositifs pourront être mis en œuvre offrant 20 emplacements.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement réunie le 12 avril 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des ancrages de la darse D du port de Navarrosse :

- Ponton flottant : à la semaine.....100 €
- Piquet restant dans la darse : à la saison.....400 €

Monsieur le Maire : L'objectif est de donner à ce port une autre allure que celle connue aujourd'hui, avec des pontons qui vont être cohérents les uns par rapport aux autres. Suite à l'effort de service consenti par la Commune, l'usager devra payer un peu plus cher son emplacement. Voilà pourquoi ces 2 tarifs vous sont proposés.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 8 – Taxe de séjour : Tarifs campings 5 étoiles
Rapporteur : Madame PELTIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2333-26 à L 2333-46-1 et R 2333-43 à R 2333-69 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 4 du août 2003 instaurant le régime forfaitaire et fixant les tarifs ;

Vu la circulaire interministérielle n° NORLBLB0310070C du 3 octobre 2003 présentant le régime de la taxe de séjour, de la taxe de séjour forfaitaire et de la taxe départementale additionnelle aux taxes de séjour résultant des lois de finances pour 2002 et 2003, ainsi que de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 ;

Vu la Loi n° 2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping ;

Considérant que deux campings ont obtenu le classement 5 étoiles et que les tarifs correspondants à cette catégorie n'ont pas été fixés par le Ministère chargé des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 18 avril 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer les tarifs pour les campings 5 étoiles de la façon suivante :

Natures d'hébergement	Taxe de Séjour communale	Taxe de séjour additionnelle départementale	Taxe de séjour totale à régler
Terrain de camping et terrain de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,46 €	0,05 €	0,51 €

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 9 – Lotissement social 1ère extension – Modification du cahier des charges

Rapporteur : Monsieur Daniel PONS

Une demande de modification du cahier des charges du lotissement Social 1^{ère} extension, est sollicitée par le propriétaire du lot n° 62, M. NICOLAU demeurant 126, rue des Ecureuils à Biscarrosse-Plage.

Ce propriétaire souhaite diviser son terrain et le cahier des charges l'interdisant, il demande aux co-lotis, au rang desquels figure la commune, l'autorisation de modifier le cahier des charges en vue de procéder à la division.

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AY n° 268 et 269, qui sont issues du lotissement communal dit « Social 1^{ère} extension », de 1959, dont elles constituaient les lots n° 68, 69, 70.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 12 avril 2011.

Vous voudrez bien donner un avis favorable à la modification sollicitée du cahier des charges en vue de procéder à l'annulation de l'article interdisant la division des lots.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 10 – Clôture de l'enquête publique pour la prise en charge des réseaux divers du lotissement « les coteaux de Guyenne »

Rapporteur : Monsieur Daniel PONS

Monsieur VILLENAVE François, Commissaire-Enquêteur, était présent le dernier jour de l'enquête, le 18 mars 2011 de 14 H à 17 H, afin de prendre en compte les doléances des personnes concernées par ce dossier. Aucune personne ne s'est opposée à l'incorporation dans le domaine public des réseaux divers du lotissement « Les Cottages de Guyenne ».

La Commune incorpore dans le Domaine Public la chaussée, les trottoirs et les espaces verts, cadastrés section AI n°:

- 1456 – 1500 – 1501 – 1502 – 1431 – 1434 – 1437 – 1440 – 1443 – 1446 – 1447 1453 – 1454, pour une superficie totale de 85 a 68 ca.

- Voirie
- Electricité
- Eau potable
- Télécommunications
- Assainissement (eaux usées et pluviales)

Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à cette intégration.

La Commission urbanisme et travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 12 avril 2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 11 – Ouverture de l'enquête publique pour la prise en charge des réseaux divers du lotissement « Secrestan » dans le domaine public

Rapporteur : Monsieur Daniel PONS

Les Consorts d'ANTIN DE VAILLAC représentés par M. d'ANTIN DE VAILLAC Dominique domicilié 703, rue de Narp à Biscarrosse, ont sollicité la Commune pour la reprise des réseaux divers dudit lotissement.

L'état des réseaux ayant été vérifié un avis favorable a été émis pour cette incorporation.

Un plan cadastral ci-annexé, fait apparaître les terrains à reprendre.

Une enquête publique devant être organisée, il est proposé de nommer en tant que Commissaire-Enquêteur, M. VILLENAVE François, domicilié 36, Av. de Bayonne à Mimizan 40200.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 12 avril 2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités de l'enquête publique.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 12 – Constitution d'une servitude de passage ERDF Services Sud Aquitaine pour la réalisation de travaux électriques de raccordement Basse Tension du TJ de la parcelle AY n° 410 appartenant) M. RODY Place de la Fontaine

Rapporteur : Monsieur Daniel PONS

La réalisation des travaux électriques de raccordement Basse Tension du TJ de la parcelle AY n° 410, appartenant à M. RODY, place Dufau, nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit d'E.R.D.F. sur la parcelle communale cadastrée section AY n° 413.

La Société FORCLUM Aquitaine Limousin sise 251, rue de la Ferronnerie, ZI – BP 80087, 40601 BISCARROSSE cédex a présenté un projet de convention concernant ce dossier.

Les termes de la convention devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d'E.R.D.F.

La Commission urbanisme et travaux réunie le 12 avril 2011 a émis un avis favorable à ce dossier.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 13 – Constitution d'une servitude de passage ERDF Services Sud Aquitaine pour la réalisation de travaux électriques de renouvellement du poste n° 160 « lagagnons » au lieu-dit « la jaougue Soule Sud » sur la parcelle communale CO n° 60

Rapporteur : Monsieur Daniel PONS

La réalisation des travaux électriques de renouvellement du poste n° 160 « Lagagnons », au lieu-dit « La Jaougue Soule Sud », nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit d'E.R.D.F. sur la parcelle communale cadastrée section CO n° 60.

La Société FORCLUM Aquitaine Limousin sise 251, rue de la Ferronnerie, ZI – BP 80087, 40601 BISCARROSSE cédex a présenté un projet de convention concernant ce dossier.

Les termes de la convention devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d'E.R.D.F.

La Commission urbanisme et travaux réunie le 12 avril 2011 a émis un avis favorable à ce dossier.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 14 – Avis sur l'institution d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur la parcelle cadastrée section AC n° 362

Rapporteur : Monsieur Daniel PONS

La réalisation des travaux électriques de renforcement BT P91 Station Renouvellement, nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit d'E.R.D.F., sur la parcelle cadastrée section AC n° 362.

Cette parcelle a été acquise par l'Etablissement Public Foncier LANDES FONCIER pour le compte de la commune de Biscarrosse. Avant de consentir la servitude, l'EPFL doit recueillir l'avis de la Commune sur son institution.

La Société FORCLUM Aquitaine Limousin sise 251, rue de la Ferronnerie, ZI – BP 80087, 40601 BISCARROSSE cédex a présenté un projet de convention concernant ce dossier.

Les termes de la convention devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d'E.R.D.F.

La Commission urbanisme et travaux réunie le 12 avril 2011 a émis un avis favorable à ce dossier.

Vous voudrez bien donner un avis favorable à l'institution d'une servitude de passage au profit d'ERDF Services Sud Aquitaine sur la parcelle cadastrée section AC n° 362.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 15 – Avis de la commune sur la constitution d'une servitude de passage au profit d'ERDF Services Sud Aquitaine en vue de la réalisation de travaux électriques de renforcement BT P91 Station Renouvellement, sur la parcelle AC n° 992

Rapporteur : Monsieur PONS

La réalisation des travaux électriques de renforcement BT P91 Station Renouvellement, nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit d'E.R.D.F. sur la parcelle cadastrée section AC n° 992.

Cette parcelle a été acquise par l'Etablissement Public Foncier LANDES FONCIER pour le compte de la commune de Biscarrosse. Avant de consentir la servitude, l'EPFL doit recueillir l'avis de la Commune sur son institution.

La Société FORCLUM Aquitaine Limousin sise 251, rue de la Ferronnerie, ZI – BP 80087, 40601 BISCARROSSE cédex a présenté un projet de convention concernant ce dossier.

Les termes de la convention devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d'E.R.D.F.

La Commission urbanisme et travaux réunie le 12 avril 2011 a émis un avis favorable à ce dossier.

Vous voudrez bien donner un avis favorable à l'institution d'une servitude de passage au profit d'ERDF Services Sud Aquitaine sur la parcelle cadastrée section AC n° 362.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 16 – Dénomination de voies

Rapporteur : Monsieur PONS

Conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, la dénomination des voies communales relève de la seule compétence du Conseil Municipal. Ainsi, il est nécessaire de dénommer la rue desservant le lotissement « la Clairière d'en Bonnet », telle que figurée sur le plan ci-annexé :

Allée de la Bernache

La commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion en date du 12 avril 2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le maire ou son représentant à procéder à la dénomination de la voie citée ci-dessus.

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

QUESTION N° 17 – Modification du périmètre de la forêt usagère
Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune a engagé les démarches pour vendre le centre équestre de Laouadie. Le périmètre concerné représente une superficie de 30 000 m², partiellement compris dans le périmètre de la forêt usagère.

Afin que les acquéreurs puissent pleinement disposer du bien vendu, il convient d'exclure le périmètre concerné de celui de la forêt usagère et de ses usages.

L'Association de Gestion de la Forêt Usagère et l'Association de la Défense des Droits d'Usage ont indiqué par courrier transmis en mairie le 6 juillet 2009, être favorables à ce changement.

En contrepartie, les parcelles cadastrées section ZD n° 5, 9 et 8 représentant une superficie de 73 244 m² sont grevées des droits d'usage attachés à la forêt usagère communale.

Vous voudrez bien :

- vous prononcer sur l'exclusion du périmètre de la forêt usagère des parcelles vendues aux acquéreurs du centre équestre
- vous prononcer sur l'incorporation dans le périmètre de la forêt usagère des parcelles cadastrées section ZD n° 5-8 et 9 représentant une superficie de 73 244 m²

Votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15